

LES SWINGS DU CŒUR



Tournoi de golf à but caritatif
au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque

Jeudi 10 juin 2021
Golf Club du Gouverneur

Parcours du Breuil

Scramble à 2

Membre : **Droit de jeu 25 €**

Extérieur : **Green-Fee 90 €**
et **Droit de jeu**

Inscription par équipe de 2 :
à l'accueil du Golf

par téléphone :
04 72 26 40 34

ou par mail :
golf@domainedugouverneur.fr

8 h : Café d'accueil

9 h : Départ en shotgun
Pause à mi-parcours

14 h : Cocktail et remise des prix

**Nombreux lots et
tombola exceptionnelle...**

DOMAINE DU
GOVERNEUR
GOLF • HOTEL • RESTAURANT



LES SWINGS DU CŒUR

Tournoi de golf à but caritatif
au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque

**MÉCENAT
CHIRURGIE
CARDIAQUE**



enfants du monde

Jeudi 10 juin 2021

Golf Club du Gouverneur
Parcours du Breuil





permet à des enfants souffrant de malformations cardiaques de venir en France et d'être opérés lorsqu'ils ne peuvent être soignés dans leur pays d'origine par manque de moyens financiers et techniques. **Plus de 3 500 enfants** ont déjà été pris en charge depuis la création de l'Association en 1996 par le Professeur Francine Leca.



**DANS LE MONDE,
UN ENFANT SUR 100 NAÎT
AVEC UNE MALFORMATION
CARDIAQUE**

D'autres enfants contractent des maladies cardiaques à la suite d'infections. Qu'elles soient d'origine infectieuse ou congénitale, ces maladies sont très invalidantes et souvent mortelles.

La chirurgie cardiaque est bien souvent le seul moyen de sauver les enfants qui en sont atteints. Mais ces opérations font appel à des techniques médicales de pointe, extrêmement coûteuses.

Dans de nombreux pays, il est impossible de réaliser



ces opérations par manque de matériels, de compétences ou de ressources financières. C'est pour les enfants de ces pays, qui ne peuvent bénéficier de l'opération qui leur sauverait la vie, que **Mécénat Chirurgie Cardiaque**

se bat au quotidien, leur permettant d'être accueillis et opérés en France.

BON A SAVOIR

Mécénat Chirurgie Cardiaque est une association d'intérêt général à caractère humanitaire habilitée juridiquement et fiscalement à recevoir des legs, donations et assurances-vie, exonérés de droits de succession et de mutation.

Vous êtes particulier : cela vous permet de bénéficier d'**une réduction d'impôts de 75 %** de votre don, dans la limite de 1000 € (pour l'année 2021), 66 % au-delà, dans la limite de 20% du revenu imposable.

En tant qu'entreprise vos dons sont également déductibles : 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite d'un plafond de 5‰ (5 pour mille) de votre chiffre d'affaires annuel hors taxe (l'excédent éventuel est reportable sur 5 ans). Vous bénéficiez désormais d'un nouveau plafond de 20 000 €. Le plafond de 5‰ du chiffre d'affaires reste applicable s'il est plus avantageux.



Le Rotary Lyon-Tassin-Ecully organise ce tournoi de golf afin de pouvoir récolter les fonds nécessaires au financement d'une intervention chirurgicale cardiaque (12 000 €).